



## Convention Loisirs Pluriel

DEL04\_2023\_03\_23

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : GARIDO Véronique, de COUESBOUC Régis, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, PENNANEAC'H Mélanie.

**Pouvoirs** : GARIDO Véronique donne pouvoir à GUÉGAN Christian  
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme  
LE GAL Claude donne pouvoir à JEGOUSSE Mickaël  
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à DUVAL Laurent  
EVANNO Eric donne pouvoir à de KERIZOUET Isabelle  
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne  
PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Nadège MARETTE

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

L'association Loisirs Pluriel du Pays de Lorient, basée à Quéven, accueille des enfants de l'ensemble du département (20 communes différentes en 2022).

Son action vise à :

- développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants en situation de handicap,

- permettre aux parents d'enfants handicapés de mieux concilier leurs temps de vie familiaux et professionnels et de bénéficier de temps de répit par une offre d'accueil adaptée aux besoins spécifiques de leur enfant,
- favoriser la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides dès leur plus jeune âge.

L'association se trouve aujourd'hui dans une situation inédite qui a entraîné la fermeture du Centre mi-novembre.

Elle doit trouver un équilibre financier pour envisager une réouverture.

Aussi, elle propose une convention unique pour toutes les communes dont le projet figure en annexe.

La CAF a souhaité que soit mis en place un tarif différentiel de 50 €/journée pour un enfant en situation de handicap et 30 €/journée pour un enfant sans handicap (*notamment les fratries*). Sur 2022, un seul enfant languidicien a fréquenté la structure. La participation de la commune s'élèverait donc à 600 € (50€ x 12 journées).

Par ailleurs, comme partagé lors du comité des partenaires, il sera également mis en place une adhésion de 250 €/an pour toutes les communes (*qu'un enfant soit accueilli ou non*) ce qui implique un conventionnement. La mise en place de ces conventions pluriannuelles entraîne ainsi une sécurité pour l'Association, permettant de garantir le maintien de l'offre pour les familles. Il est à noter que le projet de convention joint, dans la mesure où il est soumis à tous les conseils municipaux du territoire de Lorient agglomération, pourra de ce fait, faire l'objet de modifications au vu des attentes exprimées par les élus.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** le courriel de l'association Loisirs Pluriel du Pays de Lorient en date du 13 février 2023,

**Vu** le projet de convention 2023-2025,

- **APPROUVE** l'adhésion de 250 € pour permettre la réouverture de la structure et l'autorisation donnée à M. le maire de signer la convention triennale définitive,
- **APPROUVE** la participation à hauteur de 600 € correspondant à la fréquentation 2022 de la structure par un enfant languidicien.
- **APPROUVE** la participation de la commune pendant la période de validité de la convention triennale 2023-2025 à hauteur de 50 €/journée pour un enfant en situation de handicap et 30 €/journée pour un enfant sans handicap.

**ADOPTÉ:** à 29 voix pour.

PJ : Projet de convention

Fait à LANGUIDIC, le 24 mars 2023



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Duval", written over a horizontal line.

Laurent DUVAL